Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/1331

16.6.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/1331 DE LA COMMISSION

du 4 juin 2026

modifiant le règlement d'exécution (UE) 2025/831 en vue d'apporter des modifications administratives et des modifications mineures à l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «AWPF Calcium Hypochlorite BPF»

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 50, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Le 5 mai 2025, le règlement d'exécution (UE) 2025/831 de la Commission ([2]) a accordé une autorisation de l'Union, sous le numéro EU-0027464-0000, à la société Innovative Water Care Europe SAS pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides dénommée «AWPF Calcium Hypochlorite BPF». L'annexe II dudit règlement d'exécution contient le résumé des caractéristiques du produit (ci-après le «RCP») pour cette famille de produits biocides.

(2) Le 6 août 2025, conformément à l'article 12, paragraphe 1, du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013 de la Commission ([3]), la société Innovative Water Care Europe SAS a soumis une demande à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence») en vue d'apporter des modifications administratives et des modifications mineures à l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «AWPF Calcium Hypochlorite BPF», au sens des titres 1 et 2 de l'annexe dudit règlement d'exécution. La demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-DG109451-60. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à cette autorisation portent sur l'extension de la durée de conservation de 12 à 24 mois pour les produits des méta-RCP 1 et 3, et de 12 à 18 mois pour les produits du méta-RCP 2, l'ajout de nouveaux matériaux d'emballage, un changement concernant les adresses du titulaire de l'autorisation et l'un des fabricants des substances actives et des produits, l'ajout de nouveaux sites de fabrication pour les fabricants des substances actives et du produit biocide et l'ajout de nouveaux noms commerciaux.

(3) Le 3 décembre 2025, l'Agence a soumis, conformément à l'article 12, paragraphe 4, du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013, un avis ([4]) sur les modifications administratives et les modifications mineures de l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «AWPF Calcium Hypochlorite BPF» qui ont été demandées, ainsi qu'un RCP et un rapport d'évaluation révisés. Dans cet avis, l'Agence parvient à la conclusion que les modifications proposées constituent des modifications administratives et des modifications mineures au sens de l'article 50, paragraphe 3, points a) et b), du règlement (UE) nº 528/2012 et telles qu'elles ont été spécifiées au titre 1, sections 1 et 2, et au titre 2 de l'annexe du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013, et qu'après la mise en œuvre des modifications, les conditions de l'article 19 du règlement (UE) nº 528/2012 seront toujours remplies.

(4) Le 12 mars 2026, l'Agence a transmis à la Commission le résumé révisé des caractéristiques du produit pour l'autorisation de l'Union pour le produit biocide «AWPF Calcium Hypochlorite BPF» dans toutes les langues officielles de l'Union, comprenant les modifications administratives et les modifications mineures demandées, conformément à l'article 11, paragraphe 6, et à l'article 12, paragraphe 6, du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013.

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.

([2]) Règlement d'exécution (UE) 2025/831 de la Commission du 5 mai 2025 accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «AWPF Calcium Hypochlorite BPF» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2025/831, 6.5.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2025/831/oj).

([3]) Règlement d'exécution (UE) nº 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 109 du 19.4.2013, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2013/354/oj).

([4]) Avis du comité des produits biocides (CPB) de l'ECHA du 27 novembre 2025 sur les modifications mineures de l'autorisation de l'Union pour le produit biocide «AWPF Calcium Hypochlorite BPF», ECHA/BPC/515/2026, https://echa.europa.eu/opinions-on-union-authorisation.

(5) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère qu'il est dès lors approprié de modifier l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «AWPF Calcium Hypochlorite BPF» afin d'introduire les modifications administratives et les modifications mineures sollicitées par la société Innovative Water Care Europe SAS.

(6) À l'exception des modifications administratives et des modifications mineures, toutes les informations figurant dans le résumé des caractéristiques du produit «AWPF Calcium Hypochlorite BPF», tel qu'il est établi à l'annexe II du règlement d'exécution (UE) 2025/831, restent inchangées.

(7) Afin d'améliorer la clarté et de faciliter l'accès des utilisateurs et des parties intéressées à la version consolidée du résumé des caractéristiques du produit qui doit être publié par l'Agence, il y a lieu de remplacer l'annexe II du règlement d'exécution (UE) 2025/831 dans son intégralité. En raison d'une modification, en 2024, du format utilisé pour la génération du résumé des caractéristiques du produit dans le registre des produits biocides, le résumé des caractéristiques du produit figurant dans ladite annexe devrait aussi inclure quelques modifications rédactionnelles et de présentation mineures.

(8) Il y a donc lieu de modifier le règlement d'exécution (UE) 2025/831 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe II du règlement d'exécution (UE) 2025/831 est remplacée par le texte figurant à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 4 juin 2026.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

AWPF Calcium Hypochlorite BPF

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP05: Eau potable

Numéro d'autorisation EU-0027464-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides EU-0027464-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Nom de famille**

Nom	AWPF Calcium Hypochlorite BPF

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux TP05: Eau potable

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Innovative Water Care Europe SAS
	Adresse	9 Avenue Marie Curie 37700 La Ville Aux Dames FR
Numéro de l'autorisation		EU-0027464-0000
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		EU-0027464-0000
Date de l'autorisation		26/05/2025
Date d'expiration de l'autorisation		30/04/2035

1.4. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	Innovative Water Care Europe SAS
Adresse du fabricant	9 Avenue Marie Curie 37700 La Ville Aux Dames France
Emplacement des sites de fabrication	Innovative Water Care Europe SAS site 1 1200 old lower river road TN. 37310 Charleston, États-Unis d'Amérique Innovative Water Care Europe SAS site 2 216, K.J.S.Complex, Bhagya Nagar, Kurnool 518 004 Andhra Pradesh, Inde

Nom du fabricant	Innovative Water Care Europe LLC
Adresse du fabricant	2475 Pinnacle Dr DE 19803 Wilmington, États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	Innovative Water Care Europe LLC 2475 Pinnacle Dr. DE 19803 Wilmington, États-Unis d'Amérique

Nom du fabricant	Innovative Water Care SA Holding (Pty) Ltd
Adresse du fabricant	NCP Factory Site, Hytor Street, Chloorkop Gauteng 1619 Chloorkop, Kempton Park, Afrique du Sud
Emplacement des sites de fabrication	Innovative Water Care SA Holding (Pty) Ltd NCP Factory Site, Hytor Street, Chloorkop, Gauteng 1619 Kempton Park, Afrique du Sud

Nom du fabricant	RNM - Produtos Químicos, SA
Adresse du fabricant	Avenidas das Searas nº132 Landim Vila Nova de Famalicão, Portugal
Emplacement des sites de fabrication	RNM - Produtos Químicos, SA Avenidas das Searas nº132 Landim Vila Nova de Famalicão, Portugal

Nom du fabricant	MEZENTER MAQUILAS A TERCEROS SL
Adresse du fabricant	Gran Bretanya 24, warehouse 3 08700 Igualada Barcelona, Espagne
Emplacement des sites de fabrication	MEZENTER MAQUILAS A TERCEROS SL Gran Bretanya 24, warehouse 3 08700 Igualada Barcelona, Espagne

Nom du fabricant	Hiwassee Packaging
Adresse du fabricant	124 Appalachian Drive Tn 37321 Dayton, États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	Hiwassee Packaging 124 Appalachian Drive Tn 37321 Dayton, États-Unis d'Amérique

Nom du fabricant	Sinopec Jianghan Salt & Chemical Complex
Adresse du fabricant	No. 8, Hongqi Road Wangchang Town, Qianjiang city, Hubei Province, Chine
Emplacement des sites de fabrication	Sinopec Jianghan Salt & Chemical Complex No. 8, Hongqi Road Wangchang Town Qianjiang city, Hubei Province, Chine

Nom du fabricant	Haixing Eno Chemical Co., Ltd. - Haixing
Adresse du fabricant	Economic Development Area Haixing County 061200, Hebei Province, Chine
Emplacement des sites de fabrication	Haixing Eno Chemical Co., Ltd. - Haixing Economic Development Area Haixing County 061200, Hebei Province, Chine

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Active chlorine released from calcium hypochlorite
Nom du fabricant	Innovative Water Care Europe SAS
Adresse du fabricant	9 Avenue Marie Curie 37700 La Ville Aux Dames France
Emplacement des sites de fabrication	Innovative Water Care Europe SAS site 1 1200 old lower river road TN. 37310 Charleston, États-Unis d'Amérique Innovative Water Care Europe SAS site 2 NCP Factory Site, Hytor Street, Chloorkop, Kempton 1619 Gauteng, Afrique du Sud Innovative Water Care Europe SAS site3 216, K.J.S.Complex, Bhagya Nagar, Kurnool 518 004 Andhra Pradesh, Inde

Substance active	Active chlorine released from calcium hypochlorite
Nom du fabricant	Sinopec Jianghan Salt & Chemical Complex
Adresse du fabricant	No. 8, Hongqi Road Wangchang Town, Qianjiang city, Hubei Province, Chine
Emplacement des sites de fabrication	Sinopec Jianghan Salt & Chemical Complex No. 8, Hongqi Road Wangchang Town Qianjiang city, Hubei Province, Chine

Substance active	Active chlorine released from calcium hypochlorite
Nom du fabricant	Haixing Eno Chemical Co., Ltd. - Haixing
Adresse du fabricant	Economic Development Area Haixing County 061200, Hebei Province, Chine
Emplacement des sites de fabrication	Haixing Eno Chemical Co., Ltd. - Haixing Economic Development Area Haixing County 061200, Hebei Province, Chine

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			40,3 - 65 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	62 - 100 % (p/p)
Dihydroxyde de calcium		Substance non active	1305-62-0	215-137-3	0 - 11 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

Type(s) de formulation	SG Granulé soluble dans l'eau ST Comprimé soluble dans l'eau

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 1 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: meta-SPC1 (Granulés solubles dans l'eau)

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux TP05: Eau potable

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			65 - 65 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	100 - 100 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 1**

Type(s) de formulation	SG Granulé soluble dans l'eau

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P260: Ne pas respirer les poussières. P260: Ne pas respirer les fumées. P260: Ne pas respirer les gaz. P260: Ne pas respirer les brouillards. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection. P280: Porter des vêtements de protection. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser un pulvérisateur d'eau pour l'extinction. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu la conformité avec les réglementations locales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Utilisation # 1-1 PT 2 – Désinfection de piscines et spas - utilisateur professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries (dont L. pneumophila) Nom commun: Bactéries (dont L. pneumophila) Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Ajout direct du produit à la surface de l'eau, injection d'une solution mère à partir d'un réservoir ou d'un distributeur automatique relié à la piscine ou au spa. Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Entretien : 1-3 mg/l de chlore disponible dans l'eau (piscine), 2,5 à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau (spas) ; Traitement Choc : 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau - Nombre et fréquence des applications: Entretien des piscines: Appliquer le produit en fonction des besoins pour maintenir une concentration entre 1 et 3 mg/l de chlore disponible dans l'eau. Entretien des spas : Appliquer le produit en fonction des besoins pour maintenir une concentration entre 2,5 et allant jusqu'à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau. Traitement choc pour piscines et spas: Appliquer le produit de manière à atteindre une concentration de 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau (temps de contact : 10 minutes).
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels

Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en Polyéthylène haute densité (PEHD) ou polypropylène (PP) ou Polyéthylène (PE) avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 25 kg) — Fût en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (25 – 45 kg)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

-

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— L'application de ce produit est uniquement autorisée dans les piscines raccordées à une station de traitement des eaux usées. Ne pas utiliser dans les piscines rejetant leurs effluents directement dans les eaux de surface.

— Le traitement doit être effectué en l'absence de baigneurs pour un traitement de choc et jusqu'à dissolution complète du produit pour une application directe en traitement d'entretien.

— Ne pas autoriser l'entrée dans la piscine tant que la concentration n'est pas redescendue à 3 mg/l de chlore disponible pour les piscines et à 4 mg/l de chlore disponible pour les spas ou à la concentration limite nationale en chlore.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2.

Utilisation # 1-2 PT 2 – Désinfection de piscines et spas - utilisateur non professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries (dont L. pneumophila) Nom commun: Bactéries (dont L. pneumophila) Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Ajout direct du produit à la surface de l'eau, par ex. à l'aide d'une pelle ou d'un outil similaire. Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Traitement choc: 10 mg/L de chlore disponible dans l'eau Nombre et fréquence des applications: Appliquer le produit de manière à atteindre une concentration de 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau (temps de contact : 10 minutes), pH 6,32-7,82.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 10 kg)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Lire l'étiquette avant utilisation.

— Vérifier régulièrement la teneur en chlore dans les piscines car les UV peuvent dégrader partiellement le chlore.

— Veiller au mélange complet du produit dans l'eau.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Utiliser le dispositif de dosage, une pelle ou autre pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être en contact avec le produit (ne doit pas être stocké dans l'emballage). Éviter la décantation.

— Le traitement doit être effectué en l'absence de baigneurs.

— Ne pas autoriser l'entrée dans la piscine tant que la concentration n'est pas redescendue à 3 mg/l de chlore disponible dans l'eau pour les piscines et à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau pour les spas ou à la concentration limite nationale en chlore.

— L'application de ce produit est uniquement autorisée dans les piscines raccordées à une station de traitement des eaux usées. Ne pas utiliser dans les piscines rejetant leurs effluents directement dans les eaux de surface.

— Se laver les mains après usage.

— Se laver le visage/rincer les yeux après une exposition accidentelle.

— Éviter le contact avec les yeux et la peau.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

— Tenir hors de portée des enfants.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3.

Utilisation # 1-3 PT4 – Désinfection de l'eau potable pour la consommation humaine dans les réseaux de distribution publics et les appareils portables – professionnel

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection des surfaces intérieures des systèmes d'eau potable, tels que les équipements, les réservoirs, les canalisations par remplissage/NEP avec circulation.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Remplissage des canalisations avec la solution mère. Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 100 mg/l de chlore disponible dans l'eau Nombre et fréquence des applications: Dissoudre 130 g de produit dans l'eau par mètre cube de la tuyauterie à chlorer (pour atteindre 100 mg/l de chlore actif). dans l'eau Temps de contact : 12 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 25 kg) — Fût en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (25 – 45 kg) — Sac en polyéthylène basse densité (PEBD) (100 – 200 kg)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Nettoyer soigneusement les surfaces avant application du produit.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Veiller à ce que la concentration de chlore dans l'eau potable ne dépasse pas la concentration limite nationale en chlore avant consommation.

— Veiller à ce que la concentration de chlorate dans l'eau potable ne dépasse pas les valeurs paramétriques fixées dans la directive 2020/2184.

— Pour les denrées alimentaires, assurez-vous que la concentration de chlorate présente dans les denrées alimentaires ne dépasse pas les limites maximales de résidus fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4.

Utilisation # 1-4 PT 5 – Désinfection de l'eau potable pour la consommation humaine dans les réseaux de distribution publics et les appareils portables – professionnel

Type de produit	TP05: Eau potable
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Injection d'une solution mère à partir d'une cuve ou d'un doseur automatique Description détaillée: Ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44(5), deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012 : Conformément à la liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés de la section 20 du décret allemand sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (TrinkwV), les règles techniques de dosage énoncées dans le Deutscher Verein des Gas Wasserfaches e.V. -working sheets W 229, W 296, W 623 et le temps de contact minimum de W 229 s'appliquent (voir section 6 pour d'autres références). De plus, les exigences de la norme DIN EN 900 Tab. 1, type 1 doivent être respectées en ce qui concerne la pureté de l'hypochlorite de calcium.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Désinfection primaire : 3-5 mg/l (résiduel) Nombre et fréquence des applications: Désinfection primaire : Appliquer le produit pour atteindre une concentration comprise entre 3 et 5 mg/l de chlore disponible dans l'eau. Ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44(5), deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012: Conformément à la liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés de la section 20 du décret allemand sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (TrinkwV). See Section 6 for further reference. Taux d'application : Ajout maximum de 1,2 mg/l de chlore disponible dans l'eau. Plage de concentration après la fin du traitement : max 0,3 mg/l de chlore disponible dans l'eau, min 0,1 mg/l de chlore disponible dans l'eau (y compris les quantités avant le traitement et provenant d'autres traitements). Dans des cas exceptionnels, un ajout allant jusqu'à 4,7 mg/l de chlore disponible dans l'eau et une concentration allant jusqu'à 0,6 mg/l de chlore disponible dans l'eau après traitement sont acceptables si la désinfection ne peut être assurée par d'autres moyens ou si la désinfection est temporairement perturbée par la présence d'ammonium.

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 25 kg) — Fût en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (25 – 45 kg)

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Veiller à ce que la concentration de chlore dans l'eau potable ne dépasse pas la concentration limite nationale en chlore avant consommation.

— Veiller à ce que la concentration de chlorate dans l'eau potable ne dépasse pas les valeurs paramétriques fixées dans la directive 2020/2184.

— Pour les denrées alimentaires, assurez-vous que la concentration de chlorate présente dans les denrées alimentaires ne dépasse pas les limites maximales de résidus fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5.

Utilisation # 1-5 PT 5 – Désinfection de l'eau potable pour la consommation humaine dans les réseaux de distribution publics et les appareils portables (doseur automatique) - utilisateur industriel

Type de produit	TP05: Eau potable
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application par un doseur automatique Description détaillée: Ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44(5), deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012 : Conformément à la liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés de la section 20 du décret allemand sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (TrinkwV), les règles techniques de dosage énoncées dans le Deutscher Verein des Gas Wasserfaches e.V. -working sheets W 229, W 296, W 623 et le temps de contact minimum de W 229 s'appliquent (voir section 6 pour d'autres références). De plus, les exigences de la norme DIN EN 900 Tab. 1, type 1 doivent être respectées en ce qui concerne la pureté de l'hypochlorite de calcium.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Désinfection primaire : 3-5 mg/l (résiduel) Nombre et fréquence des applications: Désinfection primaire: Appliquer le produit pour atteindre une concentration comprise entre 3 et 5 mg/l de chlore disponible dans l'eau Ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44, paragraphe 5, deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012: Conformément à la liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés du § 20 du décret allemand sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (TrinkwV). Taux d'application: Ajout maximum de 1,2 mg/l de chlore disponible dans l'eau. Plage de concentration après la fin du traitement : max 0,3 mg/l de chlore disponible dans l'eau, min 0,1 mg/l de chlore disponible dans l'eau (y compris les quantités avant le traitement et provenant d'autres traitements). Dans des cas exceptionnels, un ajout allant jusqu'à 4,7 mg/l de chlore disponible dans l'eau et une concentration allant jusqu'à 0,6 mg/l de chlore disponible dans l'eau après traitement sont acceptables si la désinfection ne peut être assurée par d'autres moyens ou si la désinfection est temporairement perturbée par la présence d'ammonium.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Sac en PEBD (100 – 200 kg)

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Veiller à ce que la concentration de chlore dans l'eau potable ne dépasse pas la concentration limite nationale en chlore avant consommation.

— Veiller à ce que la concentration de chlorate dans l'eau potable ne dépasse pas les valeurs paramétriques fixées dans la directive 2020/2184.

— Pour les denrées alimentaires, assurez-vous que la concentration de chlorate présente dans les denrées alimentaires ne dépasse pas les limites maximales de résidus fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005.

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

5.1. **Consignes d'utilisation**

Meta-SPC 1-3:

En cas de préparation manuelle de la solution chlorée concentrée, suivre strictement la procédure suivante :

1. Toujours utiliser un récipient parfaitement nettoyé et exclusivement dédié à cet usage.
2. Déterminer les quantités respectives d'eau et de produit qu'il faut utiliser pour atteindre la concentration en chlore souhaitée, par ex. comme suit :

   Concentration cible de 0,1 % de chlore disponible : 1,5 g d'hypochlorite de calcium pour 1 L d'eau

   Concentration cible de 0,2 % de chlore disponible : 3,0 g d'hypochlorite de calcium pour 1 L d'eau

   Concentration cible de 1 % de chlore disponible : 15 g d'hypochlorite de calcium pour 1 L d'eau

   Concentration cible de 2 % de chlore disponible : 30 g d'hypochlorite de calcium pour 1 L d'eau
3. Verser d'abord la quantité d'eau nécessaire.
4. En agitant doucement, verser ensuite lentement la quantité de produit nécessaire.
5. Continuer à agiter pendant au moins 15 minutes jusqu'à dissolution totale du produit.

— Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Usage professionnel :

— Porter une combinaison de protection (type 5) conforme à la norme EN 13982-1 ou équivalente et des chaussures fermées conformes à la norme EN 13832-3 ou équivalente, des gants conformes à la norme EN ISO 374 ou équivalente (le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit) et des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente pendant la tâche de mélange et de chargement et la tâche post-application (contact avec un solide).

— Porter une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalente, un écran facial conforme à la norme EN 166 ou équivalente, des gants conformes à la norme EN ISO 374 ou équivalente (le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente lors de la tâche post-application (contact avec une solution mère concentrée).

— Port d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme aux normes EN 136 et EN 14387 ou équivalentes et avec un facteur de protection assigné d'au moins 20 lors de la manipulation du produit pour la tâche de mélange et de chargement avec une grande quantité de produit.

— Aucun EPI n'est nécessaire pour le mélange et le chargement (à petite échelle - emballage ≤ 10 kg) avec un outil (pelle ou similaire). Cet outil doit être doté d'une poignée et ne doit pas être en contact avec le produit (ne doit pas être stocké dans l'emballage). Éviter la décantation.

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/EC du Conseil Européen et des autres législations communautaires dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir section 6 pour la référence complète de cet acte et les normes européennes.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Puis enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale. Informations pour le personnel de santé/le médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusqu'au cabinet du médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale. En cas d'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Faire boire la personne exposée si elle est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

— Garder le récipient ou l'étiquette à portée de main.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes…) ni dans les égouts.

— Éliminer le produit inutilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Conserver à une température inférieure à 35 °C.

— A conserver à l'abri de la lumière.

— Stocker dans un endroit sec.

— Durée de conservation : 24 mois.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

En ce qui concerne «la ou les catégories d'utilisateurs», il faut noter : les professionnels (y compris les utilisateurs industriels) désignent des professionnels formés si cela est requis par la législation

nationale.

Veuillez noter que certains États membres, après la désinfection primaire, demandent le maintien d'un niveau résiduel de chlore disponible dans l'eau potable dans les canalisations à titre de mesure de précaution. Cette quantité supplémentaire, déclarée par le titulaire de l'autorisation comme «Désinfection secondaire : 0,2-0,5 mg/l de chlore disponible (résiduel)», a été considérée comme couverte par la désinfection primaire.

Références aux dispositions nationales relatives à l'ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44, paragraphe 5, deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012 : décret allemand sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine - Verordnung über die Qualität von Wasser für den menschlichen Gebrauch (Trinkwasserverordnung – TrinkwV) dans la version du deuxième décret de révision du décret sur l'eau potable (Zweite Verordnung zur Novellierung der Trinkwasserverordnung vom 20. Juni 2023 (Bundesgesetzblatt I Nr. 159), https://www.gesetze-im-internet.de/englisch_trinkwv/englisch_trinkwv.pdf.

Liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés de l'article 20 de la TrinkwV: Bekanntmachung des Umweltbundesamtes der Liste zulässiger Aufbereitungsstoffe und Desinfektionsverfahren nach § 20 der Trinkwasserverordnung (Stand: Januar 2023) vom 13. Januar 2023, BAnz AT 27.01.2023 B12.

Deutscher Verein des Gas- und Wasserfaches e.V. ((Association technique et scientifique allemande pour le gaz et l'eau).

Partie II, Lfd. N° 7 de la liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés du paragraphe 20 de la TrinkwV.

Partie I c, Lfd. N° 1 de la liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés du paragraphe 20 de la TrinkwV.

Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte)

Règlement (CE) N° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil du 23 février 2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale et modifiant la directive 91/414/CEE. Version consolidée disponible à l'adresse : ELI : http://data.europa.eu/eli/reg/2005/396/2024-05-11

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

DIN EN 900 : Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine - Hypochlorite de calcium.

EN 13982-1: Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides — Partie 1: Exigences de performance des vêtements de protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air (vêtements de Type 5).

EN 13832-3 Chaussures protégeant contre les produits chimiques= Partie 3 : Exigences relatives au contact prolongé avec des produits chimiques.

EN ISO 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes.

EN 166:Protection individuelle de l'œil — Spécifications

EN 136: Appareils de protection respiratoire — Masques complets — Exigences, essais, marquage.

EN 14387: Appareils de protection respiratoire — Filtres anti-gaz et filtres combinés — Exigences, essais, marquage.

EN 13034: Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides — Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de Type 6 et du Type PB [6]).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	hth Shock	Marché: UE
	hth SPA CHLORSCHOCK	Marché: UE
	Constant Chlor Plus CCP-S	Marché: UE
	hth SPA FLASH SANITIZER	Marché: UE
	Saniklar Shock	Marché: UE
	hth SPA FLASH DÉSINFECTION	Marché: UE
	hth Chlor Schock Pulver	Marché: UE

	hth SPA SZOKOWY	Marché: UE
	hth Szokowy	Marché: UE
	hth SPA CHLORSCHOCK	Marché: UE
	Fi-Clor SUPERFAST GRANULES	Marché: UE
	Fi-Clor SUPERFAST SUPERCHLORINA-TOR	Marché: UE
	Champion Rapid Ultrashock Granules	Marché: UE
	SPLASH! Power-Chlor	Marché: UE
	Calcium Hypochlorite Rapid Dissolving	Marché: UE
	Calcium Hypochlorite Shock	Marché: UE
	hth SPA FLASH DESINFECCIÓN	Marché: UE
	SHOCK	Marché: UE
	Biosperse CH70 SP EU	Marché: UE
	Divosan Clear VT103 SP	Marché: UE
	Ultra Blue	Marché: UE
	Hypo Chlore Ultra	Marché: UE
	Hypo Chlore Ultra Fin	Marché: UE
	SOS Chlore Choc	Marché: UE
	Chlore Express Ultra Fin	Marché: UE
	Chlore Flash	Marché: UE
	Aqua Choc	Marché: UE
	Aqua Shock	Marché: UE
	Blue Pool Shock	Marché: UE
	Blue Pool Choc	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			65 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	100 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 2 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: meta-SPC2 (Granulés solubles dans l'eau)

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux TP05: Eau potable

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			64,3 - 65 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	99 - 100 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 2**

Type(s) de formulation	SG Granulé soluble dans l'eau

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P260: Ne pas respirer les poussières. P260: Ne pas respirer les fumées. P260: Ne pas respirer les gaz. P260: Ne pas respirer les brouillards. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection. P280: Porter des vêtements de protection. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser un pulvérisateur d'eau pour l'extinction. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le récipient la conformité avec les réglementations locales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Utilisation # 2-1 PT 2 – Désinfection des piscines et spas - professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries (dont L. pneumophila) Nom commun: Bactéries (dont L. pneumophila) Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Ajout direct du produit à la surface de l'eau, injection d'une solution mère à partir d'un réservoir ou d'un distributeur automatique relié à la piscine ou au spa. Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Entretien : 1-3 mg/l de chlore disponible dans l'eau (piscine), 2,5 à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau (spas); Traitement Choc : 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau Nombre et fréquence des applications: Entretien des piscines: Appliquer le produit en fonction des besoins pour maintenir une concentration entre 1 et 3 mg/l de chlore disponible dans l'eau Entretien des spas: Appliquer le produit en fonction des besoins pour maintenir une concentration entre 2,5 et allant jusqu'à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau Shock treatment of swimming pools and spa: Appliquer le produit de manière à atteindre une concentration de 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau (temps de contact : 10 minutes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0.45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 25 kg) — Fût en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (25 – 45 kg)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Vérifier régulièrement la teneur en chlore dans les piscines car les UV peuvent dégrader partiellement le chlore.

— Veiller au mélange complet du produit dans l'eau.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— L'application de ce produit est uniquement autorisée dans les piscines raccordées à une station de traitement des eaux usées.

— Ne pas utiliser dans les piscines rejetant leurs effluents directement dans les eaux de surface.

— Ne pas autoriser l'entrée dans la piscine tant que la concentration n'est pas redescendue à 3 mg/l de chlore disponible dans l'eau pour les piscines et à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau pour les spas ou à la concentration limite nationale en chlore.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2.

Utilisation # 2-2 PT 2 – Désinfection des piscines et spas - non professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: - Bactéries (dont L. pneumophila) Nom commun: Bactéries (dont L. pneumophila) Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Ajout direct du produit à la surface de l'eau, par ex. à l'aide d'une pelle ou d'un outil similaire. Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Traitement Choc : 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau Nombre et fréquence des applications: Traitement choc des piscines et des spas : Appliquer le produit de manière à atteindre une concentration de 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau (temps de contact : 10 minutes), pH 6,32-7,82.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — PEHD ou PP ou PE bottle with PEHD ou PP ou PE screw cap (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 10 kg)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Lire l'étiquette avant utilisation.

— Vérifier régulièrement la teneur en chlore dans les piscines car les UV peuvent dégrader partiellement le chlore.

— Veiller au mélange complet du produit dans l'eau.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Utiliser le dispositif de dosage, une pelle ou autre pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être en contact avec le produit (ne doit pas être stocké dans l'emballage). Éviter la décantation.

— Le traitement doit être effectué en l'absence de baigneurs pour un traitement de choc.

— Ne pas autoriser l'entrée dans la piscine tant que la concentration n'est pas redescendue à 3 mg/l de chlore disponible dans l'eau pour les piscines et à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau pour les spas ou à la concentration limite nationale en chlore.

— L'application de ce produit est uniquement autorisée dans les piscines raccordées à une station de traitement des eaux usées. Ne pas utiliser dans les piscines rejetant leurs effluents directement dans les eaux de surface.

— Se laver les mains après usage.

— Se laver le visage/rincer les yeux après une exposition accidentelle.

— Éviter le contact avec les yeux et la peau.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

— Tenir hors de portée des enfants.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3.

Utilisation # 2-3 PT 4 – Désinfection des équipements, réservoirs, canalisations associés à l'eau potable pour la consommation humaine par remplissage/NEP avec circulation. – utilisateur professionnel

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection des surfaces intérieures des systèmes d'eau potable, tels que les équipements, les réservoirs, les canalisations par remplissage/NEP avec circulation.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Remplissage des canalisations avec la solution mère. Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 100 mg/l de chlore disponible dans l'eau Nombre et fréquence des applications: Dissoudre 130 g de produit dans l'eau par mètre cube de la tuyauterie à chlorer (pour atteindre 100 mg/l de chlore actif). dans l'eau Temps de contact : 12 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 25 kg) — Fût en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 45 kg) — Sac en PEBD (100 – 200 kg)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Nettoyer soigneusement les surfaces avant application du produit.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Veiller à ce que la concentration de chlore dans l'eau potable ne dépasse pas la concentration limite nationale en chlore avant consommation.

— Veiller à ce que la concentration de chlorate dans l'eau potable ne dépasse pas les valeurs paramétriques fixées dans la directive 2020/2184.

— Pour les denrées alimentaires, assurez-vous que la concentration de chlorate présente dans les denrées alimentaires ne dépasse pas les limites maximales de résidus fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4.

Utilisation # 2-4 PT 5 – Désinfection de l'eau potable pour la consommation humaine dans les réseaux de distribution publics et les appareils portables – professionnel

Ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44, paragraphe 5, deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012 : Cette utilisation n'est pas autorisée en Allemagne.

Type de produit	TP05: Eau potable
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Injection d'une solution mère à partir d'une cuve ou d'un doseur automatique Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Désinfection primaire : 3-5 mg/l (résiduel) Nombre et fréquence des applications: Désinfection primaire : Appliquer le produit pour atteindre une concentration comprise entre 3 et 5 mg/l de chlore disponible dans l'eau
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 25 kg) — Fût en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (25 – 45 kg)

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

Utilisation non autorisée en Allemagne

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Veiller à ce que la concentration de chlore dans l'eau potable ne dépasse pas la concentration limite nationale en chlore avant consommation.

— Veiller à ce que la concentration de chlorate dans l'eau potable ne dépasse pas les valeurs paramétriques fixées dans la directive 2020/2184.

— Pour les denrées alimentaires, assurez-vous que la concentration de chlorate présente dans les denrées alimentaires ne dépasse pas les limites maximales de résidus fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5.

Utilisation # 2-5 PT 5 – Désinfection de l'eau potable pour la consommation humaine dans les réseaux de distribution publics et les appareils portables (doseur automatique) - utilisateur industriel

Ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44, paragraphe 5, deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012 : Cette utilisation n'est pas autorisée en Allemagne.

Type de produit	TP05: Eau potable
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Injection à partir d'un doseur automatique Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Désinfection primaire : 3-5 mg/l (résiduel) Nombre et fréquence des applications: Désinfection primaire : Appliquer le produit pour atteindre une concentration comprise entre 3 et 5 mg/l de chlore disponible dans l'eau
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Sac en PEBD (100 – 200 kg)

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

Utilisation non autorisée en Allemagne

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Veiller à ce que la concentration de chlore dans l'eau potable ne dépasse pas la concentration limite nationale en chlore avant consommation.

— Veiller à ce que la concentration de chlorate dans l'eau potable ne dépasse pas les valeurs paramétriques fixées dans la directive 2020/2184.

— Pour les denrées alimentaires, assurez-vous que la concentration de chlorate présente dans les denrées alimentaires ne dépasse pas les limites maximales de résidus fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2

5.1. **Consignes d'utilisation**

Meta-SPC 1-3:

En cas de préparation manuelle de la solution chlorée concentrée, suivre strictement la procédure suivante :

1. Toujours utiliser un récipient parfaitement nettoyé et exclusivement dédié à cet usage.
2. Déterminer les quantités respectives d'eau et de produit qu'il faut utiliser pour atteindre la concentration en chlore souhaitée, par ex. comme suit :

   Concentration cible de 0,1 % de chlore disponible : 1,5 g d'hypochlorite de calcium pour 1 litre d'eau

   Concentration cible de 0,2 % de chlore disponible : 3,0 g d'hypochlorite de calcium pour 1 litre d'eau

   Concentration cible de 1 % de chlore disponible : 15 g d'hypochlorite de calcium pour 1 litre d'eau

   Concentration cible de 2 % de chlore disponible : 30 g d'hypochlorite de calcium pour 1 litre d'eau
3. Verser d'abord la quantité d'eau nécessaire.
4. En agitant doucement, verser ensuite lentement la quantité de produit nécessaire.
5. Continuer à agiter pendant au moins 15 minutes jusqu'à dissolution totale du produit.

— Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Usage professionnel :

— Porter une combinaison de protection (type 5) conforme à la norme EN 13982-1 ou équivalente et des chaussures fermées conformes à la norme EN 13832-3 ou équivalente, des gants conformes à la norme EN ISO 374 ou équivalente (le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit) et des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente pendant la tâche de mélange et de chargement et la tâche post-application (contact avec un solide).

— Porter une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalente, un écran facial conforme à la norme EN 166 ou équivalente, des gants conformes à la norme EN ISO 374 ou équivalente (le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente lors de la tâche post-application (contact avec une solution mère concentrée).

— Port d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme aux normes EN 136 et EN 14387 ou équivalentes et avec un facteur de protection assigné d'au moins 20 lors de la manipulation du produit pour la tâche de mélange et de chargement avec une grande quantité de produit.

— Aucun EPI n'est nécessaire pour le mélange et le chargement (à petite échelle - emballage ≤ 10 kg) avec un outil (pelle ou similaire). Cet outil doit être doté d'une poignée et ne doit pas être en contact avec le produit (ne doit pas être stocké dans l'emballage). Éviter la décantation.

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/EC du Conseil Européen et des autres législations communautaires dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir section 6 pour la référence complète de cet acte et les normes européennes.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Puis enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale. Informations pour le personnel de santé/le médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusqu'au cabinet du médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale. En cas d'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Faire boire la personne exposée si elle est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

— Garder le récipient ou l'étiquette à portée de main.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes…) ni dans les égouts.

— Éliminer le produit inutilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Conserver à une température inférieure à 35 °C.

— A conserver à l'abri de la lumière.

— Stocker dans un endroit sec.

— Durée de conservation : 18 mois.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

En ce qui concerne «la ou les catégories d'utilisateurs», il faut noter : les professionnels (y compris les utilisateurs industriels) désignent des professionnels formés si cela est requis par la législation

nationale.

Veuillez noter que certains États membres, après la désinfection primaire, demandent le maintien d'un niveau résiduel de chlore disponible dans l'eau potable dans les canalisations à titre de mesure de précaution. Cette quantité supplémentaire, déclarée par le titulaire de l'autorisation comme «Désinfection secondaire : 0,2-0,5 mg/l de chlore disponible (résiduel)», a été considérée comme couverte par la désinfection primaire.

Références aux dispositions nationales relatives à l'ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44, paragraphe 5, deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012 : décret allemand sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine - Verordnung über die Qualität von Wasser für den menschlichen Gebrauch (Trinkwasserverordnung – TrinkwV) dans la version du deuxième décret de révision du décret sur l'eau potable (Zweite Verordnung zur Novellierung der Trinkwasserverordnung vom 20. Juni 2023 (Bundesgesetzblatt I Nr. 159), https://www.gesetze-im-internet.de/englisch_trinkwv/englisch_trinkwv.pdf.

Liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés de l'article 20 de la TrinkwV: Bekanntmachung des Umweltbundesamtes der Liste zulässiger Aufbereitungsstoffe und Desinfektionsverfahren nach § 20 der Trinkwasserverordnung (Stand: Januar 2023) vom 13. Januar 2023, BAnz AT 27.01.2023 B12.

Deutscher Verein des Gas- und Wasserfaches e.V. (Association technique et scientifique allemande pour le gaz et l'eau).

Partie II, Lfd. N° 7 de la liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés du paragraphe 20 de la TrinkwV.

Partie I c, Lfd. N° 1 de la liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés du paragraphe 20 de la TrinkwV.

Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte)

Règlement (CE) N° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil du 23 février 2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale et modifiant la directive 91/414/CEE. Version consolidée disponible à l'adresse : ELI : http://data.europa.eu/eli/reg/2005/396/2024-05-11.

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

DIN EN 900 : Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine - Hypochlorite de calcium.

EN 13982-1: Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides — Partie 1: Exigences de performance des vêtements de protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air (vêtements de Type 5).

EN 13832-3 Chaussures protégeant contre les produits chimiques= Partie 3 : Exigences relatives au contact prolongé avec des produits chimiques.

EN ISO 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes.

EN 166:Protection individuelle de l'œil — Spécifications

EN 136: Appareils de protection respiratoire — Masques complets — Exigences, essais, marquage.

EN 13034: Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides — Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de Type 6 et du Type PB [6]).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	hth granular	Marché: UE
	BLUE TECH RAPID BLUE	Marché: UE
	Constant Chlor plus CCP-G	Marché: UE
	hth GRANULAR SANITIZER	Marché: UE
	hth DÉSINFECTANT GRANULÉS	Marché: UE

	hth DESINFECTANTE GRANULADO	Marché: UE
	Marina RAPID BLUE	Marché: UE
	hth Granulat	Marché: UE
	Saniklar Super Boost	Marché: UE
	Marina Calcium Hypochlorite Granular	Marché: UE
	hth Chlorgranulat	Marché: UE
	Granular Chlorine	Marché: UE
	ADIC 513	Marché: UE
	Infinity Desical H70 Grano	Marché: UE
	Champion Chlorine Shock Granules	Marché: UE
	SPLASH! Shock Chlorine Granules	Marché: UE
	CALCIUMHYPO-CHLORIT GRANULIERT	Marché: UE
	CALCIUMHYPO-CHLORIT GRAN.(BLAU)	Marché: UE
	Aqua-Net Calhypo	Marché: UE
	Trichlorin K	Marché: UE
	Calhypo Granulat	Marché: UE
	Calciumhypochlo-rit Granulat	Marché: UE
	BIOCOR HC	Marché: UE
	BIOCOR GLP	Marché: UE
	KWZ 990 ChlorGranul	Marché: UE
	KWZ 992 ChlorGranul 25	Marché: UE
	Calcium Hypochlorite Granules	Marché: UE

	IPOCAL-POOL SD GRANULATE	Marché: UE
	Chlorom C granulat	Marché: UE
	Chlor Gran 70%	Marché: UE
	Hypo Chlor	Marché: UE
	GranuPool 70 %	Marché: UE
	Chlorex C	Marché: UE
	hth GRANULAR	Marché: UE
	CCH GRANULAR	Marché: UE
	HYPOBLACK GRANULAR	Marché: UE
	POOLSUD GRANULAR	Marché: UE
	Calcium Hypochlorite Granular	Marché: UE
	GRANULAR	Marché: UE
	RAPID BLUE	Marché: UE
	BEQ CHLOR ŠOK	Marché: UE
	PWS CHLOR SHOCK granulovaný	Marché: UE
	BENAQUA CHLOR ŠOK granulovaný	Marché: UE
	PWS MODRÝ BLESK PLUS	Marché: UE
	PWS CHLOR FOR WATER	Marché: UE
	KRYSTALPOOL CHLOR ŠOK granulát	Marché: UE
	CHLOR ŠOK granulát	Marché: UE
	CHLOR SHOCK	Marché: UE
	Chlornan vápenatý	Marché: UE
	MAREVAKLORIT	Marché: UE

	Chlorano HC	Marché: UE
	hth chips	Marché: UE
	CHIPS	Marché: UE
	Biosperse CH70C	Marché: UE
	Biosperse CH70G	Marché: UE
	Divosan Clear VT103G	Marché: UE
	Divosan Clear VT103C	Marché: UE
	Hypo Chlore Choc	Marché: UE
	Hypo Chlore Granular	Marché: UE
	Chlore Express Granular	Marché: UE
	Chlore Express	Marché: UE
	Aqua Pure	Marché: UE
	Blue Pool Granular	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0002 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			65 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	100 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	hth easiflow granular	Marché: UE
	hth easiflo granular	Marché: UE
	POOLSUD	Marché: UE
	Easiflo Granular	Marché: UE

	Biosperse CH70 EG EU	Marché: UE
	Divosan Clear VT103 EG	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0003 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			64,5 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	99,3 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 3 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: meta-SPC3 (Pastilles solubles dans l'eau)

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-3

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux TP05: Eau potable

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			58,1 - 65 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	89 - 100 % (p/p)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium		Substance non active	1305-62-0	215-137-3	0 - 9,5 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 3**

Type(s) de formulation	ST Comprimé soluble dans l'eau

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P260: Ne pas respirer les poussières. P260: Ne pas respirer les fumées. P260: Ne pas respirer les gaz. P260: Ne pas respirer les brouillards. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection. P280: Porter des vêtements de protection. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser un pulvérisateur d'eau pour l'extinction. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le récipient la conformité des réglementations locales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Utilisation # 3-1 PT 2 – Désinfection des piscines et spas – professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries (dont L. pneumophila) Nom commun: Bactéries (dont L. pneumophila) Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dissolution à l'aide d'un dispositif flottant, dissolution au niveau d'un skimmer, injection à partir d'un doseur automatique relié à la piscine ou au spa. Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Entretien : 1-3 mg/l de chlore disponible dans l'eau (piscine), 2,5 à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau (spas) ; Traitement Choc : 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau Nombre et fréquence des applications: Entretien des piscines: Appliquer le produit en fonction des besoins pour maintenir une concentration entre 1 et 3 mg/l de chlore disponible dans l'eau. Entretien des spas: Appliquer le produit en fonction des besoins pour maintenir une concentration entre 2,5 et allant jusqu'à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau Entretien des piscines et spas: Appliquer le produit de manière à atteindre une concentration de 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau (temps de contact : 10 minutes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 25 kg) — Fût en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (25 – 45 kg)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Vérifier régulièrement la teneur en chlore dans les piscines car les UV peuvent dégrader partiellement le chlore.

— Veiller au mélange complet du produit dans l'eau.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Le traitement doit être effectué en l'absence de baigneurs pour un traitement choc.

— Ne pas autoriser l'entrée dans la piscine tant que la concentration n'est pas redescendue à 3 mg/l de chlore disponible dans l'eau pour les piscines et à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau pour les spas ou à la concentration limite nationale en chlore.

— L'application de ce produit est uniquement autorisée dans les piscines raccordées à une station de traitement des eaux usées. Ne pas utiliser dans les piscines rejetant leurs effluents directement dans les eaux de surface.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2.

Utilisation # 3-2 PT 2 – Désinfection des piscines et spas – non professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries (dont L. pneumophila) Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: - Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dissolution au niveau d'un skimmer, dissolution à l'aide d'un dispositif flottant, injection à partir d'un doseur automatique Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Entretien : 1-3 mg/l de chlore disponible dans l'eau (piscine), 2,5 à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau (spas) ; Traitement Choc : 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau, Temps de contact 10 minutes, pH 6.32-7.82 Nombre et fréquence des applications:
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 10 kg)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Lire l'étiquette avant utilisation.

— Vérifier régulièrement la teneur en chlore dans les piscines car les UV peuvent dégrader partiellement le chlore.

— Veiller au mélange complet du produit dans l'eau.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Utiliser une pince ou un outil similaire pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être en contact avec le produit (ne doit pas être stocké dans l'emballage). Éviter la décantation.

— L'application de ce produit est uniquement autorisée dans les piscines raccordées à une station de traitement des eaux usées. Ne pas utiliser dans les piscines rejetant leurs effluents directement dans les eaux de surface.

— Ne pas autoriser l'entrée dans la piscine tant que la concentration n'est pas redescendue à 3 mg/l de chlore disponible dans l'eau pour les piscines et à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau pour les spas ou à la concentration limite nationale en chlore.

— Le traitement doit être effectué en l'absence de baigneurs pour un traitement choc.

— Éviter le contact avec les yeux et la peau.

— Se laver les mains après usage.

— Se laver le visage/rincer les yeux après une exposition accidentelle.

— Attendre la dissolution complète du produit avant de travailler sur le dispositif flottant, la pompe doseuse ou le skimmer.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

— Tenir hors de portée des enfants.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3.

Utilisation # 3-3 PT 4 –Désinfection des équipements, réservoirs, canalisations associées à l'eau potable destinée à la consommation humaine par remplissage/NEP avec circulation – non professionnel

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection des surfaces intérieures des systèmes d'eau potable, tels que les canalisations par remplissage/NEP avec circulation.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Remplissage des canalisations avec la solution mère. Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 100 mg/l de chlore disponible dans l'eau Nombre et fréquence des applications: Dissoudre 130 g de produit dans l'eau par mètre cube de la tuyauterie à chlorer (pour atteindre 100 mg/l de chlore actif). dans l'eau Temps de contact : 12 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 25 kg) — Fût en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (25 – 45 kg) — Sac en PEBD (100 – 200 kg)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Nettoyer soigneusement les surfaces avant application du produit.

— Dissoudre xx g [quantité à préciser par le titulaire de l'autorisation pour chaque produit individuellement] de produit dans l'eau par mètre cube de canalisation à chlorer (100 mg/l de chlore actif).

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Veiller à ce que la concentration de chlore dans l'eau potable ne dépasse pas la concentration limite nationale en chlore avant consommation.

— Veiller à ce que la concentration de chlorate dans l'eau potable ne dépasse pas les valeurs paramétriques fixées dans la directive 2020/2184.

— Pour les denrées alimentaires, assurez-vous que la concentration de chlorate présente dans les denrées alimentaires ne dépasse pas les limites maximales de résidus fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4.

Utilisation # 3-4 PT 5- Désinfection de l'eau potable pour la consommation humaine dans les réseaux de distribution publics et les appareils portables – professionnel

Ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44, paragraphe 5, deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012 : Cette utilisation n'est pas autorisée en Allemagne.

Type de produit	TP05: Eau potable
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Injection d'une solution mère à partir d'une cuve ou d'un doseur automatique. Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Primary disinfection: 3-5 mg/l (residual) Nombre et fréquence des applications: Désinfection primaire : Appliquer le produit pour atteindre une concentration comprise entre 3 et 5 mg/l de chlore disponible dans l'eau
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD ou PP ou PE avec bouchon à vis en PEHD ou PP ou PE (2 – 4 kg) — Seau en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (3 – 25 kg) — Fût en PEHD ou PP ou PE avec couvercle en PEHD ou PP ou PE (25 – 45 kg)

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

Utilisation non autorisée en Allemagne

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Veiller à ce que la concentration de chlore dans l'eau potable ne dépasse pas la concentration limite nationale en chlore avant consommation.

— Veiller à ce que la concentration de chlorate dans l'eau potable ne dépasse pas les valeurs paramétriques fixées dans la directive 2020/2184.

— Pour les denrées alimentaires, assurez-vous que la concentration de chlorate présente dans les denrées alimentaires ne dépasse pas les limites maximales de résidus fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5.

Utilisation # 3-5 PT 5 – Désinfection de l'eau potable pour la consommation humaine dans les réseaux de distribution publics et les appareils portables (doseur automatique) - utilisateur industriel

Ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44, paragraphe 5, deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012 : Cette utilisation n'est pas autorisée en Allemagne.

Type de produit	TP05: Eau potable
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Injection à partir d'un doseur automatique Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Désinfection primaire : 3-5 mg/l (chlore résiduel) Nombre et fréquence des applications: Désinfection primaire : Appliquer le produit pour atteindre une concentration comprise entre 3 et 5 mg/l de chlore disponible dans l'eau
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Sac en PEBD (100 – 200 kg)

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

Utilisation non autorisée en Allemagne

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

— Veiller à ce que la concentration de chlore dans l'eau potable ne dépasse pas la concentration limite nationale en chlore avant consommation.

— Veiller à ce que la concentration de chlorate dans l'eau potable ne dépasse pas les valeurs paramétriques fixées dans la directive 2020/2184.

— Pour les denrées alimentaires, assurez-vous que la concentration de chlorate présente dans les denrées alimentaires ne dépasse pas les limites maximales de résidus fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3

5.1. **Consignes d'utilisation**

Meta-SPC 1-3:

En cas de préparation manuelle de la solution chlorée concentrée, suivre strictement la procédure suivante :

1. Toujours utiliser un récipient parfaitement nettoyé et exclusivement dédié à cet usage.
2. Déterminer les quantités respectives d'eau et de produit qu'il faut utiliser pour atteindre la concentration en chlore souhaitée, par ex. comme suit :

   Concentration cible de 0,1 % de chlore disponible : 1,5 g d'hypochlorite de calcium pour 1 L d'eau

   Concentration cible de 0,2 % de chlore disponible : 3,0 g d'hypochlorite de calcium pour 1 L d'eau

   Concentration cible de 1 % de chlore disponible : 15 g d'hypochlorite de calcium pour 1 L d'eau

   Concentration cible de 2 % de chlore disponible : 30 g d'hypochlorite de calcium pour 1 L d'eau
3. Verser d'abord la quantité d'eau nécessaire.
4. En agitant doucement, verser ensuite lentement la quantité de produit nécessaire.
5. Continuer à agiter pendant au moins 15 minutes jusqu'à dissolution totale du produit.

— Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Usage professionnel :

— Porter une combinaison de protection (type 5) conforme à la norme EN 13982-1 ou équivalente et des chaussures fermées conformes à la norme EN 13832-3 ou équivalente, des gants conformes à la norme EN ISO 374 ou équivalente (le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit) et des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente pendant la tâche de mélange et de chargement et la tâche post-application (contact avec un solide).

— Porter une combinaison de protection conforme à la norme EN 13034 ou équivalente, un écran facial conforme à la norme EN 166 ou équivalente, des gants conformes à la norme EN ISO 374 ou équivalente (le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 166 ou équivalente lors de la tâche post-application (contact avec une solution mère concentrée).

— Port d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme aux normes EN 136 et EN 14387 ou équivalentes et avec un facteur de protection assigné d'au moins 20 lors de la manipulation du produit pour la tâche de mélange et de chargement avec une grande quantité de produit.

— Aucun EPI n'est nécessaire pour le mélange et le chargement (à petite échelle - emballage ≤ 10 kg) avec un outil (pelle ou similaire). Cet outil doit être doté d'une poignée et ne doit pas être en contact avec le produit (ne doit pas être stocké dans l'emballage). Éviter la décantation.

Ceci est sans préjudice de l'application de la directive 98/24/EC du Conseil Européen et des autres législations communautaires dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Voir section 6 pour la référence complète de cet acte et les normes européennes.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Puis enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale. Informations pour le personnel de santé/le médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusqu'au cabinet du médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale. En cas d'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Faire boire la personne exposée si elle est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

— Garder le récipient ou l'étiquette à portée de main.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes…) ni dans les égouts.

— Éliminer le produit inutilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Conserver à une température inférieure à 30 °C.

— A conserver à l'abri de la lumière.

— Stocker dans un endroit sec.

— Durée de conservation : 24 mois.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

En ce qui concerne «la ou les catégories d'utilisateurs», il faut noter : les professionnels (y compris les utilisateurs industriels) désignent des professionnels formés si cela est requis par la législation

nationale.

Veuillez noter que certains États membres, après la désinfection primaire, demandent le maintien d'un niveau résiduel de chlore disponible dans l'eau potable dans les canalisations à titre de mesure de précaution. Cette quantité supplémentaire, déclarée par le titulaire de l'autorisation comme «Désinfection secondaire : 0,2-0,5 mg/l de chlore disponible (résiduel)», a été considérée comme couverte par la désinfection primaire.

Références aux dispositions nationales relatives à l'ajustement applicable sur le territoire allemand conformément à l'article 44, paragraphe 5, deuxième alinéa, du règlement (UE) n° 528/2012 : décret allemand sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine - Verordnung über die Qualität von Wasser für den menschlichen Gebrauch (Trinkwasserverordnung – TrinkwV) dans la version du deuxième décret de révision du décret sur l'eau potable (Zweite Verordnung zur Novellierung der Trinkwasserverordnung vom 20. Juni 2023 (Bundesgesetzblatt I Nr. 159), https://www.gesetze-im-internet.de/englisch_trinkwv/englisch_trinkwv.pdf.

Liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés de l'article 20 de la TrinkwV: Bekanntmachung des Umweltbundesamtes der Liste zulässiger Aufbereitungsstoffe und Desinfektionsverfahren nach § 20 der Trinkwasserverordnung (Stand: Januar 2023) vom 13. Januar 2023, BAnz AT 27.01.2023 B12.

Deutscher Verein des Gas- und Wasserfaches e.V. (Association technique et scientifique allemande pour le gaz et l'eau).

Partie II, Lfd. N° 7 de la liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés du paragraphe 20 de la TrinkwV.

Partie I c, Lfd. N° 1 de la liste des substances de traitement et des procédés de désinfection autorisés du paragraphe 20 de la TrinkwV.

Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte)

Règlement (CE) N° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil du 23 février 2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale et modifiant la directive 91/414/CEE. Version consolidée disponible à l'adresse : ELI : http://data.europa.eu/eli/reg/2005/396/2024-05-11.

Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

DIN EN 900 : Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine - Hypochlorite de calcium.

EN 13982-1: Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides — Partie 1: Exigences de performance des vêtements de protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air (vêtements de Type 5).

EN 13832-3 Chaussures protégeant contre les produits chimiques= Partie 3 : Exigences relatives au contact prolongé avec des produits chimiques.

EN ISO 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes.

EN 166:Protection individuelle de l'œil — Spécifications

EN 136: Appareils de protection respiratoire — Masques complets — Exigences, essais, marquage.

EN 13034: Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides — Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de Type 6 et du Type PB [6]).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 3

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	CCH tablets	Marché: UE
	TABLETS	Marché: UE
	Biosperse CH70 T EU	Marché: UE
	Divosan Clear VT103T	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0004 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			64,3 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	99 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	hth Briquette	Marché: UE
	Saniklar Day Tabs	Marché: UE
	Marina CHLOR EKONO-MICZNY	Marché: UE
	Pulsar Plus Briquettes	Marché: UE
	BRIQUETTE	Marché: UE
	Biosperse CH70 B EU	Marché: UE
	Divosan Clear VT103B	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0005 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			65 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	100 % (p/p)

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Hth Duration unwrapped	Marché: UE
	Hth Duration	Marché: UE
	Biosperse CH70 TD EU	Marché: UE
	Divosan Clear VT103 TD	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0006 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			64 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	98,5 % (p/p)
Dihydroxyde de calcium		Substance non active	1305-62-0	215-137-3	1,5 % (p/p)

7.4. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	hth Stick	Marché: UE
	Constant Chlor Plus CCP-STICK	Marché: UE
	FI-CLOR Supercapsu-les	Marché: UE
	Saniklar Tempo STICK	Marché: UE

	STICK	Marché: UE
	Biosperse CH70 TS EU	Marché: UE
	Divosan Clear VT103 TS	Marché: UE
	Long Blue Stick	Marché: UE
	Hypo Chlore Stick	Marché: UE
	Chlore Control Stick	Marché: UE
	Aqua Stick	Marché: UE
	Blue Pool Stick	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0007 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			64 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	98,5 % (p/p)
Dihydroxyde de calcium		Substance non active	1305-62-0	215-137-3	1,5 % (p/p)

7.5. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	hth e-flo briquette	Marché: UE
	Constant Chlor Plus CCP-B7	Marché: UE
	Constant Chlor Plus Briquette	Marché: UE
	ChlorTek 101	Marché: UE
	MICROCHEM M101	Marché: UE

	HEL 6063	Marché: UE
	accepta 6063	Marché: UE
	Calcium Hypochlorite Briquettes	Marché: UE
	hth easiflo briquette	Marché: UE
	Easiflo briquette	Marché: UE
	hth Easiflo Pastylki	Marché: UE
	Biosperse CH70 EB EU	Marché: UE
	Divosan Clear VT103 EB	Marché: UE
	Long Blue Briquette	Marché: UE
	Hypo Chlore Briquette	Marché: UE
	Chlore Control Briquette	Marché: UE
	Aqua Briquette	Marché: UE
	Blue Pool Briquette	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0008 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			64,5 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	99,3 % (p/p)

7.6. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Poolife A300	Marché: UE
	hth POOLIFE Autofeed A 300	Marché: UE
	Biosperse CH70 TP EU	Marché: UE
	Divosan Clear VT103 TP	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0009 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			64,3 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	98,9 % (p/p)

7.7. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	CCH Endurance	Marché: UE
	Constant Chlor Plus Marathon	Marché: UE
	ENDU-RANCE	Marché: UE
	Biosperse CH70 TE EU	Marché: UE
	Divosan Clear VT103 TE	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0010 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			58,4 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	89,9 % (p/p)
Dihydroxyde de calcium		Substance non active	1305-62-0	215-137-3	9 % (p/p)

7.8. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	hth Advanced	Marché: UE
	FI-CLOR Advanced	Marché: UE
	Saniklar Advanced	Marché: UE
	Advanced	Marché: UE
	Biosperse CH70 TA EU	Marché: UE
	Divosan Clear VT103 TA	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0011 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			58,8 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	90,5 % (p/p)
Dihydroxyde de calcium		Substance non active	1305-62-0	215-137-3	9,4 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 4 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 4 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: meta-SPC 4 (Pastille soluble dans l'eau - non oxydante)

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-4

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 4

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 4**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			40,3 - 40,3 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	62 - 62 % (p/p)
Dihydroxyde de calcium		Substance non active	1305-62-0	215-137-3	10,5 - 11 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 4**

Type(s) de formulation	ST Comprimé soluble dans l'eau

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 4

Mentions de danger	H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H272: Peut aggraver un incendie; comburant. EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P260: Ne pas respirer les poussières. P260: Ne pas respirer les fumées. P260: Ne pas respirer les gaz. P260: Ne pas respirer les brouillards. P260: Ne pas respirer les vapeurs. P260: Ne pas respirer les aérosols. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection. P280: Porter des vêtements de protection. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage.

	P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le récipient la conformité des réglementations locales. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser un pulvérisateur d'eau pour l'extinction.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Utilisation # 4-1 PT 2 – Désinfection des piscines et spas - non professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries (dont L. pneumophila) Nom commun: Bactéries (dont L. pneumophila) Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dissolution au niveau d'un skimmer. Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Entretien : 1-3 mg/l de chlore disponible dans l'eau (piscine), 2,5 à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau (spas) Nombre et fréquence des applications: Entretien des piscines: Appliquer le produit en fonction des besoins pour maintenir une concentration entre 1 et 3 mg/l de chlore disponible dans l'eau (pH 6,32-7,82) Entretien des spas: Appliquer le produit en fonction des besoins pour maintenir une concentration entre 2,5 et allant jusqu'à 4 mg/l de chlore disponible dans l'eau (pH 6,32-7,82).
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon en PEHD avec bouchon à vis en PP (0,45 – 1 kg) — Flacon en PEHD avec bouchon à vis en PEHD (2 – 4 kg) — Seau en PEHD avec couvercle en PEHD (3 – 10 kg)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

— Vérifier régulièrement la teneur en chlore dans les piscines car les UV peuvent dégrader partiellement le chlore.

— Veiller au mélange complet du produit dans l'eau.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir le mode d'emploi général.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir le mode d'emploi général.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 4

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Lire l'étiquette avant utilisation.

— Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.

— Respecter les conditions d'utilisation du produit.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

— Utiliser une pince ou un outil similaire pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être en contact avec le produit (ne doit pas être stocké dans l'emballage). Éviter la décantation.

— Éviter le contact avec les yeux et la peau.

— Se laver les mains après usage.

— Se laver le visage/rincer les yeux après une exposition accidentelle.

— Attendre la dissolution complète du produit avant de travailler sur le dispositif flottant, la pompe doseuse ou le skimmer.

— L'application de ce produit est uniquement autorisée dans les piscines raccordées à une station de traitement des eaux usées. Ne pas utiliser dans les piscines rejetant leurs effluents directement dans les eaux de surface.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Puis enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale. Informations pour le personnel de santé/le médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusqu'au cabinet du médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

— EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale. En cas d'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

— EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Faire boire la personne exposée si elle est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes…) ni dans les égouts.

— Éliminer le produit inutilisé, son emballage et tout autre déchet conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Conserver à une température inférieure à 30 °C.

— A conserver à l'abri de la lumière.

— Stocker dans un endroit sec.

— Durée de conservation : 12 mois.

— Tenir hors de portée des enfants.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 4

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	hth Blue Sparkle	Marché: UE
	Marina Long Blue	Marché: UE
	Blue tech long blue	Marché: UE
	Long Blue	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0027464-0012 1-4	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Active chlorine released from calcium hypochlorite		Substance active			40,3 % (p/p)
Hypochlorite de calcium		Agent libérateur	7778-54-3	231-908-7	62 % (p/p)
Dihydroxyde de calcium		Substance non active	1305-62-0	215-137-3	10,9 % (p/p)